

BENOIT HAMON

MINISTRE DELEGUE AUPRES DU MINISTRE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES, CHARGE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.economie.gouv.fr

Paris, le 21 septembre 2012 N° 123

Benoît HAMON, ministre délégué en charge de l'Economie sociale et solidaire et de la Consommation, recevra dans un mois les conclusions du rapport de l'Anses et du HCB

Benoît HAMON, en lien avec les ministères concernés, a saisi l'Anses (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire) et le HCB (Haut Conseil des Biotechnologies) pour analyser la robustesse scientifique de l'étude menée par le Professeur Gilles-Éric SÉRALINI, qui met en cause l'innocuité à long terme du maïs transgénique NK 603 sur les rats.

Si la méthodologie de l'étude « SERALINI » est validée et confirme l'existence d'un risque lié au maïs transgénique NK603, le Ministre délégué en charge de la Consommation saisira, sans délai, la Commission européenne en vue d'interdire l'importation de cet OGM en Europe et d'en suspendre la commercialisation en France.

Le Ministre délégué rappelle aux consommateurs l'existence d'un étiquetage volontaire « sans OGM » qui permet d'identifier des produits sans OGM et d'exercer ainsi un choix parmi l'ensemble des produits à la vente.

Benoît HAMON souligne que les services de la DGCCRF effectuent régulièrement des contrôles destinés à vérifier la conformité de l'étiquetage des denrées alimentaires et à s'assurer de l'absence de traces d'OGM non autorisés.

Contact presse:

Anne-Sophie de Faucigny - conseillère auprès du Ministre chargée des relations avec la presse (01.53.18.41.04)

anne-sophie.de-faucigny@cabinets.finances.gouv.fr

